

LE P U B L I C I S T E .

QUINTIDI 15 Germinal, an VIII.

Détails sur le nouveau pape. — Texte du traité relatif aux cessions faites par la république française à la république batave. — Lettre du premier consul, concernant la mission du conseiller d'état Marmont. — Arrivée à Dijon d'une colonne de 900 hommes. — Suite de la liste des nouveaux membres du tribunal de cassation. — Nouvelles diverses.

I T A L I E .

De Livourne, le 8 mars (17 ventôse).

On apprend de Naples que le banquier Heigelin a reçu une somme considérable pour Dolomieu, toujours détenu à Palerme. Cette somme est le produit d'une collecte faite par les savans de Copenhague.

La disette de grains commençant à se faire sentir à Naples, des ordres ont été donnés pour en défendre le transport. Les appartemens du roi sont prêts à le recevoir.

De Venise, le 16 mars, (25 ventôse).

C'est pour honorer la mémoire de son prédécesseur Pie VI, que le nouveau pape a pris le nom de Pie VII. Le couronnement se fera le 25 de ce mois. Le cardinal Flangini est nommé secrétaire d'état. Les réjouissances pour l'élection du pape sont très-brillantes. Toute l'isle de Saint-Georges est éclairée par des illuminations et des feux de joie. On remarque aussi plus de 2,000 gondoles magnifiquement illuminées. Les fêtes dureront pendant quelques jours : on fait de grands préparatifs sur la place Saint-Marc. Le nouveau pape restera encore quelque tems dans la citadelle de Venise, il aura une garde d'honneur de troupes impériales.

Extrait d'une lettre de Gènes, du 20 mars (29 ventôse).

Vous desirez sans doute connoître le nouveau pape. Voici quelques détails dont je vous garantis l'exactitude.

Crégoire Chiaramonti, d'une famille noble de Cesene, entra, dès sa plus tendre jeunesse, dans l'ordre des bénédictins. Il professa la théologie dans plusieurs couvens, & se déclara anti-janséniste : ce qui étoit nécessaire pour parvenir aux dignités ecclésiastiques. Les persécutions qu'il essuya de la part des supérieurs de son ordre, engagèrent Pie VI, son parent, à le faire évêque & ensuite cardinal. Chiaramonti, simple moine ou décoré de la pourpre, a toujours été estimé pour la pureté de ses mœurs, son désintéressement & sa modération.

Pour se former une juste idée de son caractère & de ses principes, on demandera sans doute quelle a été sa conduite pendant la révolution. Chiaramonti joignant beaucoup d'adresse à une grande douceur de manières, a su se plier aux circonstances, sans se prononcer sur les principes. Lorsque les Français envahirent pour la dernière fois la Romagne, il parut se donner beaucoup de mouvemens pour contenir les habitans, & pour que les Français fussent bien reçus. Sa maison & sa table étoient à la disposition des officiers : on l'a vu quelquefois se promener avec eux dans la ville. Il sut par sa conduite, gagner la confiance des Français.

Lorsque l'insurrection de Lugo eut éclaté, il adressa des lettres pastorales aux insurgens, & leur envoya des médiateurs pour les engager à déposer les armes. Mais ses démarches furent inutiles. Il eut plus de succès auprès du général Augereau qui, à sa sollicitation, épargna ces rebelles qu'il auroit dû exterminer.

Lorsque la république cispadane fut formée, Chiaramonti eut la plus grande influence, & fit être dans son département des députés qui lui étoient dévoués.

Sous le gouvernement de la république cisalpine, il publia une homélie dans laquelle, en faisant usage de quelques passages obscurs de l'écriture, il rendoit douteuse la compatibilité de la religion catholique avec le gouvernement républicain. Le ministre de la police générale en informa le directoire ; mais Chiaramonti trouva de puissans protecteurs, & ne fut pas renvoyé de son diocèse, comme l'avoit été le cardinal Mattei pour le même sujet.

Au moment où la guerre recommençoit en Italie, on intercepta une correspondance de Chiaramonti avec les cardinaux Giordanetti & Mattei : elle contenoit une circulaire que ces éminences étoient convenues d'adresser aux curés pour leur ordonner d'exhorter les habitans à prendre les armes en faveur de la religion & de l'empereur.

A peine les Français eurent-ils évacué la Romagne, que Chiaramonti publia une pastorale par laquelle il exhortoit son troupeau à obéir aux nouveaux conquérans que Dieu avoit envoyés pour rétablir la religion. Les Français ayant fait quelques tems après une incursion dans la Romagne, Chiaramonti alla au-devant d'eux avec des magistrats d'Imola, & n'en reçut aucun mauvais traitement.

D'après cette conduite de Chiaramonti, on peut conjecturer qu'il n'adoptera pas les mesures violentes, s'il n'y est forcé par les coalisés, & qu'il saura mieux que son prédécesseur s'accommoder aux circonstances.

A L L E M A G N E .

De Ratisbonne, le 24 mars (5 germinal).

L'ex-duc d'Enghien est arrivé ici. Il paroît que l'objet de son voyage est de visiter quelques émigrés de marque, entre autres le cardinal Rohan.

A N G L E T E R R E .

De Londres, le 29 mars (8 germinal).

Les 3 pour cent consolidés, 65 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{8}$. — *Omnilium*. 2 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$.
— 5 pour cent 96 $\frac{3}{8}$.

M. Duff est parti ce matin avec des dépêches du gouver-

nement pour lord Elgin, notre ambassadeur à Constantinople.

Le bill pour le renouvellement de la chartre de la banque, a reçu la sanction royale.

Le comte Spencer, premier lord de l'amirauté, a rendu compte au roi, à son lever, de l'insurrection qui a eu lieu à bord de la *Danaë*, commandée par lord Proby, & de la conduite de ce bâtiment à Brest.

Le ci-devant prince héréditaire d'Orange, embarqué sur la *Favorite*, a fait voile avant-hier d'Yarmouth pour le continent.

L'*Agamemnon*, de 64, est entré à Falmouth, accompagné de la frégate la *Clyde*, après avoir touché sur les penmarks. Ce n'a été qu'avec beaucoup de difficulté qu'elle a pu atteindre ce port, ayant huit pieds d'eau dans sa cale. Environ mille hommes sont employés à débarquer ses canons & ses provisions pour l'empêcher de couler.

On répare à Chatham l'*Amérique*, de 64, pour transporter le vice-amiral sir William Parker, nommé commandant de la station d'Halifax, à la place de l'amiral Vandeput.

Une lettre écrite de Palma, à bord de la *Nympe*, faisant partie de la flotte marchande, appareillée de Cork en pluviôse dernier pour les Indes occidentales, porte que de 113 bâtimens dont cette flotte étoit composée à son départ, on n'en comptoit plus en convoi que 55 : le reste avoit été dispersé par la tempête.

Le dernier convoi de prisonniers que nous sommes tenus de rendre par la capitulation de Hollande, est parti de Lynn : on attend incessamment le général Knox.

La consommation annuelle du vin en Angleterre est estimée, par M. Rose, à environ 25,000 tonnes (la tonne est de 1008 quartes; la quarte répond à la pinte de Paris).

La ville de Londres, paie environ un quart de la totalité des taxes annuelles.

La proportion majeure des morts, chaque année, à Londres, est de 19,500 personnes; & sur ce nombre, la proportion moyenne de celles qui meurent de la consommation, est 5,150.

Les honoraires de juge, pour l'Angleterre & le pays de Galles, sans y comprendre l'Ecosse, ne passant pas la somme de 14,000 liv. sterling.

Voici l'argument confidentiel que M. Pitt a fait valoir, à l'appui de son or. pour répondre à toutes les objections contre l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne :

« La France débarrassée d'une grande partie de sa dette & des énormes dépenses que lui occasionne la guerre; regorgeat de subsistances, & devant éprouver à la paix une réduction considérable dans le prix de la main-d'œuvre, & ouvrir un débouché très-avantageux à l'emploi des capitaux, aux efforts de l'industrie, aux spéculations du commerce, ne pourroit manquer d'attirer une masse considérable de capitaux, & une multitude de bras industrieux de l'Angleterre où le poids de la dette nationale, plus que doublée par la guerre, a élevé à un taux excessif le prix des subsistances, & par conséquent des salaires. Pour contre-balancer ces avantages de la France, il ne reste à l'Angleterre qu'une ressource : son incorporation avec l'Irlande ».

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 50 mars (9 germinal).

Le major prussien de Corq, attaché à l'état-major de l'armée du général Schladen, a de fréquentes conférences,

à Utrecht, avec le général français Barhou. On assure généralement qu'elles sont relatives à la conclusion d'une convention pour la restitution des déserteurs.

L'armement de nos 120 chaloupes canonnières sera terminé pour la fin d'avril; elles porteront chacune des pièces de 56 & de 24, & serviront à protéger les côtes, & l'embouchure des fleuves. On construit en outre à Amsterdam une machine qui seroit, en cas de besoin, coulée à fond dans le trou du Texel, afin d'empêcher le passage de tout bâtiment ennemi dans le Zuiderzée. Cette machine doit être construite de manière à pouvoir être relevée lorsque le danger sera passé.

Texte du traité relatif à la cession faite par la république française à la république batave.

La république batave & la république française desirant résoudre quelques questions litigieuses qui se sont élevées entre elles, par une transaction amicale & réciproquement avantageuse aux deux puissances contractantes, ont nommé, pour s'entendre sur ces différents objets, savoir : le directeur exécutif de la république batave, le citoyen Schimmelpenninck, son ambassadeur extraordinaire & ministre plénipotentiaire auprès de la république française; & le premier consul de la république française, le citoyen Talleyand, ministre des relations extérieures, lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1^{er}. La république française abandonne, cède & transporte à la république batave toutes ses prétentions & tous ses droits, de quelque nature qu'ils soient à présent, ou qu'ils puissent être par la suite, & sous quelques dénominations qu'ils existent sur les biens de toute nature possédés dans l'étendue du territoire batave, ou sur ses habitans, par les émigrés français, & ceux des pays réunis à la France; le clergé français & celui des neuf départemens réunis, formant la ci-devant Belgique, l'électeur palatin, comme propriétaire de Ravenstein, Megen & autres lieux; la maison de Zultzbach, y compris la seigneurie d'Anholt dans le canton de Zutphen, & en général sur tous les biens de tous les autres princes & seigneurs de l'empire qui, possessionnés en Hollande avant la guerre actuelle, y ont perdu, par les suites de cette guerre, toute prétention à l'exercice de leurs droits & à la jouissance de leurs propriétés.

La petite ville de Hussen, située dans l'isle de Betaw, sur la rive gauche du Rhin, & son territoire, y compris Malburgen & Hulhuysen, comme aussi quelques villages dans le pays de Kuyck, enclavés dans le territoire de la république batave, font partie de la présente cession.

L'abandon des biens ecclésiastiques, consenti en faveur de la république batave, s'étendra également à mesure que la réforme sera effectuée sur ceux qui dépendent des quatre nouveaux départemens conquis de la rive gauche du Rhin, & qui sont situés sur le sol batave, ainsi que sur tous les droits qui pourroient appartenir à la république française sur ledit territoire, à raison de la réunion définitive de ces mêmes quatre départemens, de manière qu'elle ne donne aucun prétexte à une répétition quelconque.

La présente concession entraîne avec elle, au profit de la république batave, l'abandon des revenus & loyers arriérés, qui peuvent être dus dans ce moment sur les biens dont cette transaction lui assure la jouissance & la propriété.

II. La république française, en transportant dès à-présent à la république batave l'occupation & possession de tous les biens & droits ayant appartenu à l'électeur palatin, & à tous autres princes & seigneurs de l'Empire avec lesquels elle a été en guerre, & qui sont situés dans l'étendue du territoire batave, promet & s'engage de plus de lui en faire abandonner lors de la paix générale avec l'Empire, l'irrévocable & absolue propriété, par les parties intéressées; d'interposer à cet égard ses bons offices, & d'employer à cet effet tous les moyens qu'elle emploiera pour s'assurer à elle-même la libre & tranquille possession des pays qu'elle jugera convenable de conserver.

III. La cession de la seigneurie de Ravenstein, stipulée dans l'article 1^{er}, ne comprend que la portion de cette seigneurie qui se trouve enclavée dans le territoire batave.

IV. La présente cession emporte avec elle l'universalité des droits appartenans à la république française dans l'étendue des possessions bataves, à l'exception de la maison de Francé à la Haye, ei-devant appropriée à la légation française.

V. En considération des concessions stipulées par les articles précédens, la république batave paiera à la république française, après l'échange des ratifications respectives du présent traité, &

dans les termes convenus entre les deux gouvernemens, la somme de six millions de francs.

VI. La présente transaction n'aura son effet qu'après avoir été ratifiée par les parties contractantes, & les ratifications seront échangées à Paris, dans le moindre délai possible, & à compter du 15 nivôse, ce délai ne pourra excéder 15 jours.

En foi de quoi, nous soussignés ministre plénipotentiaire de la république française, & ambassadeur extraordinaire de la république batave, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité, & y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

D'Amsterdam, le 31 mars (10 germinal).

La gazette de cette ville vient de publier la pièce suivante, qui indique le but de la mission du conseiller d'état Marmont.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Bonaparte, premier consul de la république française, aux membres de la municipalité & aux notables de la ville d'Amsterdam.

Paris, le 17 ventôse an 8.

L'Europe veut la paix, & depuis trois mois les efforts de la république n'ont pas eu d'autre but; trop long-tems on a souffert les maux que la guerre entraîne. L'année ne doit pas se terminer sans que l'humanité soit consolée & le commerce restauré. J'ai pris toutes les précautions pour rendre cette campagne décisive; mais pour en assurer l'issue, j'aurai d'abord besoin d'un fonds extraordinaire de 10 à 12 millions; & comme dans une cause commune les efforts doivent être réciproques, je m'adresse à vous, citoyens. Je vous envoie le général Marmont, membre du conseil d'état, & je l'ai chargé de vous présenter un plan suivant lequel le remboursement des avances faites par le commerce & les habitans d'Amsterdam, au gouvernement français, seroient garanties de la manière la plus sûre.

Connoissant les bonnes dispositions qu'ont toujours manifestées les citoyens d'Amsterdam & leurs magistrats, je n'hésite pas, dans une circonstance aussi décisive, de recourir à leur zèle. Les momens sont précieux, & je crois devoir leur adresser sans intermédiaire des propositions qui, bien loin de blesser leurs intérêts particuliers, doivent leur assurer une part nécessaire & méritoire dans les avantages qui peuvent être obtenus.

Le général Marmont leur donnera, pour cet effet, des sûretés qu'ils sauront apprécier & dont je garantis l'exécution.

Recevez, citoyens, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Signé, BONAPARTE.

Le citoyen Schimmelpennink a recommandé, dans une lettre particulière, le citoyen Marmont à notre municipalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 7 germinal.

Le marché d'hier n'a pas été très-calme. Le bled s'est maintenu à 18 francs le setier. On a arrêté & conduit à la commune, & de-là chez le juge de paix, une femme, reconnue, par une foule de témoins, pour s'être présentée, plusieurs fois, à chaque marché, & pour y avoir acheté, chaque fois, plusieurs sacs de bled. Elle tenoit hier les propos les plus injurieux contre les autorités constituées; provoquoit à la rébellion; crioit qu'il falloit piller les boulangers, &c. Cette furie est sous la main de la loi.

De Dijon, le 10 germinal.

La première colonne de l'armée de réserve, composée d'à-peu-près 9,000 hommes, vient d'arriver dans notre commune. Ces troupes sont momentanément logées chez les citoyens; mais elles seront bientôt disséminées dans les environs.

De nouveaux avis, reçus par le commissaire-ordonnateur en chef Dubreton, portent à 80,000 hommes l'armée de réserve, au-lieu de 54,000, auxquels elle s'élevoit par premier aperçu. Les troupes qui forment ce supplément, vien-

nent de l'armée de l'Ouest, où elles étoient employées. Elles doivent déjà être rassemblées à Tours, d'où elles vont marcher en colonne de guerre, & se diriger sur Dijon. Ce sont les 13^e. d'infanterie légère, 70^e. de bataille, la 9^e. d'infanterie légère, & la 20^e. de cavalerie: elles sont accompagnées de six pièces d'artillerie.

Ces troupes doivent, dit-on, être cantonnées à trois lieues de rayon de notre ville. Le 11^e. & le 12^e. de hussards composeront notre garnison avec de l'infanterie. La cavalerie, qui a passé par Vignory, dans la ci-devant Champagne, va être disséminée sur les bords de la Saône, dans les villes de Pontallier, Gray, Auxonne, Saint-Jean-de-Lône, Seurre & Verdun. Il doit même en être placé aussi à Béze, Genlis & le long de la Tille.

L'armée doit être composée de huit divisions. On ne connoit point encore les quartiers-généraux de chacune d'elles.

Il arrive pour l'armée de réserve des approvisionnemens en tout genre. Des convois considérables de farine sont attendus, & les fours nationaux & particuliers seront chauffés presque nuit & jour. Deux cents boulangers & deux cents bouchers, attachés à l'armée, sont arrivés ces jours derniers. Déjà toutes les administrations des subsistances, vivres-pain, vivres-viande, se trouvent réunies.

Une division de gendarmerie va se former à Dijon, pour la police de l'armée de réserve.

De Strasbourg, le 10 germinal.

Un courrier arrivé hier de Paris a apporté au commissaire central l'ordre de dissoudre sur-le-champ les administrations centrale & municipale, & d'installer les nouveaux pouvoirs. Le préfet étant malade & ne pouvant se rendre à son poste dans le courant de ce mois, il a été momentanément remplacé dans ses fonctions par le conseiller de préfecture, Metz, commissaire central & ancien membre du conseil des cinq cents. Les citoyens Schwend, ancien juge au tribunal de cassation & membre de l'assemblée constituante; Ferat, ex-membre du conseil des cinq cents; Burger, président de l'administration centrale; & Kleinmann, ancien magistrat de Strasbourg, sont nommés conseillers de préfecture. Le secrétaire-général n'est pas encore nommé. Les sous-préfets de notre département sont: les citoyens Franz, administrateur actuel, pour Wissembourg; Kolb, inspecteur des forêts du département, pour Saverne; & Cunier, ex-membre du conseil des cinq cents, pour Barr. Le citoyen Livio, négociant, est nommé maire de cette ville; les citoyens Hohlenfeld & Oesinger, officiers municipaux; Levraut, libraire; & Engelmann, rentier, adjoints municipaux.

Le vice-préfet & le conseil de préfecture ont été installés hier; la municipalité le sera demain.

Le général Saint-Cyr est arrivé ici hier de Bâle, avec son quartier-général. Le général Sainte-Suzanne se trouve également ici avec son quartier-général. Son commandement s'étend depuis Brisack jusqu'à Germersheim, & celui de Saint-Cyr, depuis Brisack jusqu'à Rhinfeld. Moreau est à Zurich depuis quelques jours; Lecourbe va établir son quartier-général à Saint-Gall, près des frontières helvétiques. Le corps de troupes qui se trouve dans le département du Mont-Tonnerre, & dont le quartier-général est à Mayence, est commandé par le général Leval.

Plusieurs volontaires se sont déjà fait inscrire ici pour l'armée de réserve. De ce nombre est l'ex-général Argoul.

Les autrichiens qui occupoient l'ancien fort du Rhin, se sont retirés sur la rive droite, après un combat dans lequel ils ont été repoussés. Toute la rive gauche est de nouveau occupée par nos troupes.

De Tours, le 11 germinal.

Il résulte de plusieurs lettres particulières de la rive droite de la Loire qu'il n'y est pas plus question de guerre qu'en 1788; & qu'on y jouit du calme le plus profond. Ni rixe, ni délit privé, ni ressentiment particulier, rien n'éclate: tout est enseveli dans l'oubli. Les routes, les bourgs & la campagne ne présentent pas plus de dangers aux voyageurs qu'à l'habitant. Les enseignes de rébellion ont disparu. Chacun travaille, commerce, voyage & vaque à ses affaires comme avant la révolution. Ceux qui sont sans travail, & à-peu-près sans désir de s'y livrer, ont été très-adroitement incorporés dans les colonnes mobiles qui font le service provisoire de la gendarmerie. Le recouvrement des contributions se prépare avec facilité.

Tel est l'effet des mesures du gouvernement dans l'Ouest. Tel est l'heureux retour vers l'ordre public, que l'on est parvenu à faire protéger les propriétaires de biens nationaux par les anciens chouans eux-mêmes, & à leur faire arrêter les voleurs.

De Bruxelles, le 12 germinal.

Les lettres de Wesel annoncent que le général-major Blücher vient d'arriver de Berlin au quartier-général de l'armée d'observation, accompagné d'un conseiller d'état. On croit qu'il est chargé d'une mission importante.

De Paris, le 14 germinal.

C'est le citoyen Tronchet qui, le premier, & à la presque-unanimité, a été nommé membre du tribunal de cassation. On a, hier, mal imprimé son nom dans cette feuille, ainsi que celui du citoyen Target, nommé aussi membre du même tribunal. Ces deux noms doivent remplacer, dans la liste que nous avons donnée, ceux de Roucher & de Fargut.

Voici les noms de ceux qui ont été nommés aujourd'hui: Barris, Henriou de Pensey, Bayard, Bailly (des Ardennes), Vallée (de la Meuse), Muraire, Châles, Oudot, Goupil de Préfeln, pere; Boyer, du ministère de la justice, Liger.

— Après avoir rempli les 48 places du tribunal de cassation, le sénat conservateur nommera les sept places de la comptabilité. Il décidera ensuite s'il doit remplir, avant la rentrée du corps législatif, les places qui y sont vacantes.

— Un tableau comparatif publié par le ministre de la justice, montre que le nouvel ordre judiciaire sera plus économique que celui de la constitution de l'an 3, d'une somme de 2,559,546 francs 99 centimes.

— Le citoyen Etienne Méjean, ancien secrétaire de Mirabeau, & depuis défenseur officieux, a été nommé hier secrétaire général de la préfecture de Paris. Son amour de la liberté, son excellente conduite à toutes les époques de la révolution, sa double réputation de talent & de moralité, tout le rendoit digne de cette place importante.

— Un grand nombre de préfets sont déjà installés & en fonctions.

— La liste des sous-préfets avance, & ne tardera pas à paroître. C'est au ministère de l'intérieur qu'elle se fait.

— On assure que le tribunal aura deux séances par mois, & que, pendant cet été, un autre local lui sera préparé.

— Le citoyen Albert Dietrich, fils de l'ex-maire de Strasbourg, est nommé commissaire des relations commerciales de la république à Hambourg.

— On raconte du ci-dev. chef de chouans Bourmont un trait dont sa radiation de la liste des émigrés n'est peut-être qu'une honorable récompense. Au moment où la division qu'il commandoit dans l'Ouest s'est soumise & a mis bas les armes, elle devoit 80 mille francs en bons payables sur la caisse de l'armée. Les malheureux habitans qui s'en trouvoient nantis, n'ayant plus, depuis le licenciement de cette armée, de recours qu'en la probité de Bourmont, se sont adressés à lui. Celui-ci a, sur-le-champ, envoyé l'ordre de mettre en vente quelques portions de bois qui lui restoit invendus, pour satisfaire à la justice de leur réclamation.

— Le calendrier militaire de l'an 8 donne la liste de 60 généraux en chef pendant la révolution. Quatre sont morts sur le champ de bataille, ou des suites de leurs blessures; onze ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire.

— Le gouvernement français avoit fait présent de la *Flore Atlantique* à M. Cavanilles, naturaliste espagnol, l'un des premiers botanistes de l'Europe. En reconnaissance, M. Cavanilles vient de faire hommage au gouvernement français de toutes ses œuvres.

— On mande de Calais qu'une flotte de vingt voiles, escortée par un vaisseau de guerre, a été vue par des marins sortant des isles Jersey & Guernesey, & se dirigeant vers l'est. On croit que c'est le corps de Russes qui a hiverné dans ces isles, & qui retourne en Russie.

— La femme d'un journalier du Boulay-Thierry, département d'Eure & Loire, est accouchée, le 5 de ce mois, de trois filles, qui jouissent d'une bonne santé ainsi que leur mère.

— L'armée d'Italie qui, pendant quelque tems, avoit été réduite à 4 onces de pain par soldat, reçoit la ration complète.

— On écrit de Hambourg que lord Malmesbury va remplacer M. Witeworth, ministre d'Angleterre à Pétersbourg.

— Le duc del Parque, d'abord ministre de Madrid à Dresde, est actuellement à Nimègue.

Bourse du 14 germinal.

Rente prov., 12 fr. 00 c. — Tiers consol., 22 fr. 25 c. — Bons², 1 fr. 29 c. — Bons d'arrérage, 90 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 79 fr. 6 c. — Syndicat, 68 fr. 75 c.

Nouvelle Chimie du goût et de l'odorat, ou l'Art de composer facilement, & à peu de frais, les liqueurs à boire & les eaux de senteurs; nouvelle édition entièrement changée, considérablement augmentée & enrichie d'un procédé nouveau, pour composer des liqueurs fines, sans eau-de-vie, ni vin, ni esprit-de-vin, proprement dit, &c.; 2 vol. in-8°. fig. Prix, 10 fr., & 12 fr., franc de port. A Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, n°. 29.